



# Dans les coulisses des Commissions scientifiques

Bourses, Mandats, Crédits de recherche, Projets de recherche, Mobilité, Crédits d'équipement... Chaque année, près de 4.500 demandes de financement sont gérées par l'administration du FNRS, plus de 6.000 rapports d'expertise à distance sont réalisés et près de 60 Commissions scientifiques et jurys se réunissent<sup>1</sup>. Les procédures appliquées sont connues, systématiques, contrôlées et évaluées. Elles correspondent aux « standards » internationaux les plus exigeants. De l'extérieur pourtant, elles peuvent demeurer mystérieuses. FNRS.news fait le point sur les étapes par lesquelles passe un dossier de candidature à une Bourse ou un Mandat de chercheur, et sur le déroulement du processus d'évaluation<sup>2</sup>.

## LES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES DU FNRS

Les Commissions scientifiques sont divisées en grandes thématiques scientifiques. Elles sont donc assez « généralistes ». Chaque Commission est associée à des « champs descripteurs », autant de mots-clés liés à la discipline scientifique. Il y a 13 Commissions scientifiques thématiques (quatre en Sciences de la vie et de la santé, quatre en Sciences exactes et naturelles, cinq en Sciences humaines et sociales), et une Commission en Développement durable (FORESIGHT), qui est transdisciplinaire. Elles sont composées de manière à couvrir l'ensemble des thématiques des dossiers reçus. Elles sont responsables de l'évaluation finale des dossiers soumis et de la remise au CA du FNRS du classement des candidatures.

Toute chercheuse ou tout chercheur qui veut remettre un dossier de candidature au FNRS répond à un appel à projets précis soumis à un règlement. Chaque année, à l'issue des Commissions, les règlements font eux-mêmes l'objet d'une évaluation et sont amendés en vue d'une optimisation des instruments. L'ouverture de chaque appel passe donc par l'approbation des modifications réglementaires par le Conseil d'administration du FNRS, l'ajustement de la procédure, l'adaptation des formulaires et la mise à jour de la plateforme de soumission.

### e-space

*e-space*, qui vient de remplacer Semaphore, est la plateforme unique de gestion qui permet désormais de collecter toutes les demandes de financements. À la date limite fixée par le calendrier des appels, le candidat charge sur l'application les documents

requis : CV, description du projet, etc. Il y choisit sa Commission scientifique ainsi que des « champs descripteurs ». Toutes ces précisions permettent d'affiner la sélection des experts, de faciliter l'attribution des dossiers aux rapporteurs des Commissions et de mener, en aval, un important travail d'analyse et de statistiques.

### La composition des Commissions

La clôture de l'appel marque le début d'une période intense pour les équipes du FNRS, chargées de vérifier l'éligibilité des candidatures et d'en organiser l'évaluation. Ce processus, depuis la réforme de 2010, se déroule généralement en deux étapes : les évaluations à distance (sauf pour les instruments de niveau doctoral) et le passage en Commissions scientifiques.

1. Ne sont traitées ici que les procédures liées au FNRS stricto sensu, et non pas celles de ses Fonds associés.

2. La procédure est identique dans le cadre d'une demande de financement d'un Projet de recherche ou d'un Crédit d'équipement. Les critères d'évaluation, quant à eux, varient légèrement.

Chacune des 14 Commissions compte 15 scientifiques (60% des membres sont extérieurs à la Fédération Wallonie-Bruxelles – dont la Présidente ou le Président – et 40% des membres sont issus de la FWB). Leurs mandats ont une durée limitée et suivent des règles de renouvellement différentes selon qu'il s'agit de membres FWB ou hors FWB. Tout au long de l'année, le COMA (Comité d'Accompagnement composé de professeurs ou chercheurs des six universités FWB) et le FNRS font un travail d'analyse pour identifier, au sein des Commissions, les domaines à couvrir et font des propositions de scientifiques pour chaque membre à remplacer. Ces propositions argumentées sont transmises au CA du FNRS qui les entérine ou demande au COMA adaptations ou précisions.

## Le *matching* par les conseillers scientifiques

La première étape de l'évaluation proprement dite des demandes de financement est réalisée à distance par des experts pointus. L'identification de ces évaluateurs est confiée, au sein de l'administration du FNRS, à une équipe de cinq à huit conseillers scientifiques issus du monde de la recherche et qui ont chacun leurs domaines d'expertise. Selon les appels, chaque conseiller scientifique gère entre 125 et 150 dossiers, et, pour chacun, se lance dans une véritable traque afin de dénicher minimum trois experts scientifiquement légitimes, en évitant les conflits d'intérêt potentiels : ils passent en revue la littérature scientifique sur le sujet, examinent les recommandations d'autres experts et des membres des Commissions scientifiques, scrutent les publications et les collaborations des candidats, plongent dans la base de données d'experts du FNRS (qui compte actuellement environ 12.000 noms et qui est continuellement enrichie par ce travail d'identification). Durant cette étape dite de « *matching* »,



*Les candidats en Sciences humaines déposent énormément de dossiers à l'appel Bourses et Mandats mais beaucoup moins à l'appel Crédits et Projets : dans ces disciplines de recherche, le besoin en chercheurs est souvent plus important que celui en équipement ou en consommables.*

ils identifient ainsi les scientifiques internationaux les plus compétents, des choix ensuite validés ou complétés par les Présidentes et Présidents des Commissions scientifiques. En pratique, lors de chaque appel, 30% environ des évaluations à distance sont réalisées par des expertes et experts qui n'ont encore jamais remis d'évaluation au Fonds par le passé.

[+](#) voir Le FNRS en chiffres, pp. 40-41.

**À noter :** les membres des Commissions ne peuvent pas évaluer à distance un dossier pour la Commission scientifique au sein de laquelle ils siègent – il importe de multiplier les regards.

La recherche des expertes et experts est un travail de longue haleine. Pour collecter trois expertises, il faut avoir sollicité six ou sept expertes et experts.

## L'évaluation à distance

Une fois les expertes et experts identifiés par les conseillers scientifiques, les « gestionnaires de dossiers » contactent les évaluateurs à distance et s'assurent



## MYTH BUSTER

*L'identification des expertes et experts n'est pas automatique. Certes, le FNRS dispose d'une base de données couplée à une « interface de requête ». Mais l'intervention humaine des conseillers scientifiques et leur analyse du projet sont primordiales pour identifier les experts les plus pertinents.*

que les quelque 6.500 expertises annuelles reviennent dans les délais.

Le travail (rémunéré) des expertes et experts à distance consiste à donner une note, d'exceptionnel à insuffisant (A+ à C), à l'ensemble des composantes du projet : le CV du candidat, la qualité de son projet, sa faisabilité, son originalité et son adéquation avec l'environnement de recherche. Les expertes et experts sont tenus de fournir – de préférence dans la langue choisie par le proposant – des commentaires (sous la forme : « forces » / « faiblesses » / « commentaire général »).

Dans la mesure du possible, les dossiers touchant à des thématiques similaires peuvent être traités par un ou plusieurs experts communs. Ceci leur permet d'avoir une vue comparative dans un domaine, ce qui est apprécié par les Commissions scientifiques.

	CATÉGORIES	NOTES
A	A+	exceptionnel
	A	excellent
	A-	très bon
B	B+	bon
	B	moyen
	B-	faible
C	C	insuffisant

### ÉTAPE 1 : L'ÉVALUATION À DISTANCE



## Les travaux préparatoires des Commissions

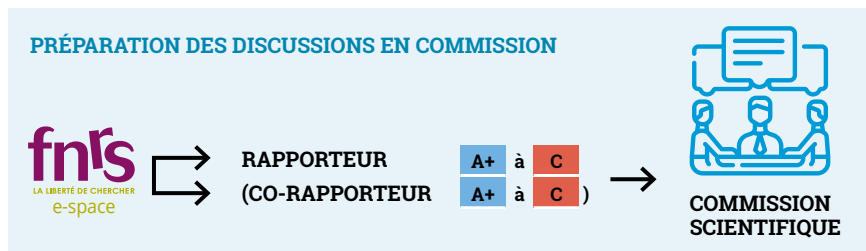
Parallèlement à ce travail d'expertise à distance, commence la préparation des travaux des Commissions. Le FNRS réalise une proposition d'attribution des dossiers aux différents membres de la Commission, proposition soumise, pour approbation, à la Présidente ou au Président. Chaque dossier est ainsi confié à deux scientifiques pour endosser les rôles de rapporteur et de co-rapporteur<sup>3</sup>. Un autre *matching* est donc réalisé, sur base de l'analyse des profils des membres (domaines de spécialité) et en tenant à nouveau compte des conflits d'intérêts potentiels : le rapporteur et le co-rapporteur ne peuvent ainsi pas être attachés à la même université que le candidat, ils ne peuvent avoir avec lui aucune collaboration ni co-publication au

cours des trois dernières années, aucun lien professionnel ou privé. Il importe en outre de viser (sinon d'atteindre) une répartition équitable des dossiers entre les membres de la Commission, et donc de la charge de travail entre chacun d'eux.

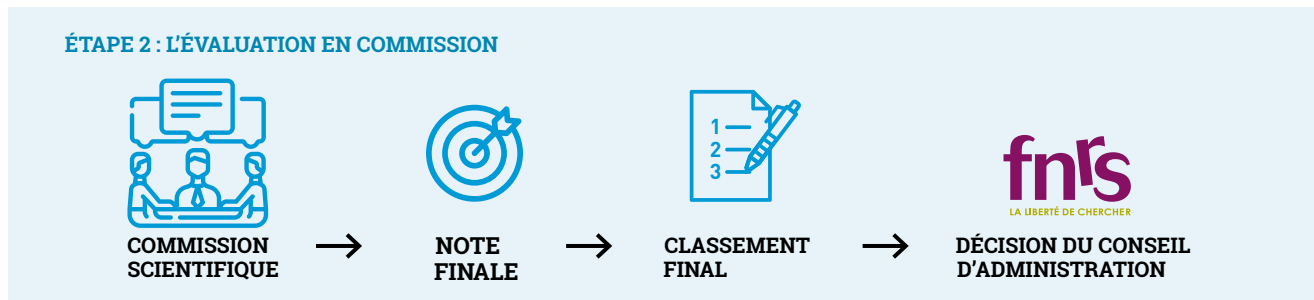
Le rapporteur et le co-rapporteur réalisent, comme les experts à distance, un travail de *scoring* (de notation de A+ à C). Ils ont, via l'interface *e-space* développée par le FNRS, accès aux évaluations à distance afin d'opérer, en à peu près trois semaines, un travail d'analyse du dossier

et de synthèse critique des évaluations. Ils travaillent indépendamment l'un de l'autre. Avant le début des Commissions, ils transmettent via *e-space* leurs scores et le contenu de leur travail d'évaluation à l'administration du FNRS qui génère des tableaux récapitulatifs également appelés « tableaux Commission ».

En vue de préparer les échanges, tous les membres ont également accès aux dossiers qui seront traités en Commission (sauf à ceux avec lesquels ils sont en conflit d'intérêt).



## Dans l'intimité des Commissions



Les 14 Commissions scientifiques sont thématiques. Chacune d'elles évalue successivement des dossiers relatifs aux différents instruments de financement : Aspirant, Chargé de recherches, Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches, Crédit de recherche, Projet de recherche, etc.

En Commission, le rapporteur et le co-rapporteur d'un dossier entament les discussions. Ils peuvent être parfaitement d'accord. Ou s'opposer. Tout comme les scores des experts à distance peuvent diverger entre eux. Les débats sont alors plus ou moins vifs, plus ou moins longs : les membres de la Commission prendront le temps de parcourir l'ensemble des commentaires des évaluateurs jusqu'à trouver un consensus. La Commission tente, autant que faire se peut, d'obtenir une décision collégiale, mais lorsqu'un désaccord subsiste, les membres procèdent à un vote.

3. Dans le cas des instruments doctoraux (Aspirant, Candidat Spécialiste Doctorant et Spécialiste Doctorant), il n'y a pas d'évaluation à distance. En Commission, le dossier est alors attribué à deux rapporteurs.

Reviewer	Score	Comments
Reviewer 1	A+	...
Reviewer 2	B	...
Reviewer 3	C	...
Reviewer 4	B	...
<b>Rapporteur Summary</b>	<b>A</b>	<b>...</b>

**MYTH BUSTER**

*Différents tableaux sont projetés lors des Commissions, ce sont des outils d'aide à la décision. Mais ils ne suffisent jamais pour déterminer la note finale (qui n'est donc pas simplement une moyenne arithmétique) : les débats sont systématiques. Si le tableau est un outil de recueil des scores, il offre surtout une vue d'ensemble des évaluations des projets.*

Exemple anonymisé d'un « tableau Commission » reprenant les scores de quatre experts à distance (reviewers) et du rapporteur. C'est un cas typique de discussion : le président de la Commission relèvera que, pour un même dossier, le rapporteur et trois évaluateurs à distance ont attribué la note A (excellent) à l'ensemble des critères tandis que l'un des experts a donné des B (moyen). Il demandera à ce que l'on approfondisse cette notation.

## Le grading et le ranking

À l'issue de la discussion d'un projet, la Commission s'accorde sur une note finale : c'est la *Commission Grading*. Cette note de consensus vient s'ajouter, dans un nouveau tableau, à la moyenne des notes des expertes et experts à distance et à la note du rapporteur. En fin de séance, la Commission se base sur les notes pour effectuer un

classement hiérarchisé des dossiers évalués : c'est le *ranking*. L'analyse des éléments et les débats continuent jusqu'à l'établissement d'un ordre strict des candidats, que le Conseil d'administration du FNRS respectera lors de l'octroi des financements.

Pour l'établissement de ce classement, la Commission ne se soumet à aucune exigence en matière d'équilibre entre les nationalités, les thématiques ou les universités. Seule l'excellence scientifique compte.

Exemple fictif d'un « tableau Commission » projeté en fin de séance d'une Commission scientifique.


Applicant Name	Abbrev Title	Reviewers Average	Rapporteur Grading	Commission Grading	Commission Autoranking	Conflict Appl	Reminder	Final Ranking	Final Rapporteur
XXXXXX	XXXXXX	A (94%)	A+ (100%)	A+ (100%)	1			1	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (95%)	A (95%)	A (95%)	2	X	A > A+	2	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (97%)	A (95%)	A (95%)	2			3	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (94%)	A (95%)	A (95%)	2	X		4	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (93%)	A (95%)	A (95%)	2			5	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (93%)	A (95%)	A (95%)	2			6	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (95%)	A (95%)	A (95%)	2		A > A-	7	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A- (89%)	B+ (85%)	A- (90%)	8			8	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A- (91%)	B+ (85%)	A- (90%)	8	X		9	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A- (90%)	A- (90%)	A- (90%)	8	X		10	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (93%)	A- (90%)	A- (90%)	8			11	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (93%)	A (95%)	A- (90%)	8			12	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A- (89%)	A- (90%)	B+ (85%)	13	X		13	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A (93%)	B+ (85%)	B+ (85%)	13			13	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A- (91%)	B+ (85%)	B+ (85%)	13			13	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	A- (88%)	B (80%)	B+ (85%)	13	X		13	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	B+ (85%)	B (80%)	B (80%)	17			99	XXXXXX
XXXXXX	XXXXXX	B+ (86%)	B (80%)	B (80%)	17			99	XXXXXX

## Le CA et les octrois

Les classements établis par les différentes Commissions sont ensuite transmis au Conseil d'administration du FNRS. Tous les dossiers ne pourront pas être financés : leur nombre va dépendre du budget préalablement alloué par le CA à chaque instrument. Le Conseil d'administration fixe en effet, chaque année, les niveaux de financement en fonction des moyens disponibles et donc les différents taux de succès qui seront distribués dans les Commissions scientifiques.

À l'issue du CA de juin (pour l'appel Bourses et Mandats)<sup>4</sup>, les financements sont officiellement attribués selon le classement établi par les Commissions. Le postulant, qui avait rentré un dossier quelques mois plus tôt, reçoit une lettre d'octroi ou de rejet, ainsi que les évaluations des expertes et experts à distance (anonymisées et non notées) et un rapport rédigé par la Commission (et validé par sa Présidente ou son Président) précisant la note finale.

Pour les quelque 250 nouveaux chercheurs doctoraux et post-doctoraux financés chaque année par le FNRS en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats, c'est ici le début d'une nouvelle expérience de recherche. Pour les équipes du FNRS, tout recommence : évaluation de la procédure, ajustement des mécanismes et règlements et ouverture d'un nouvel appel.

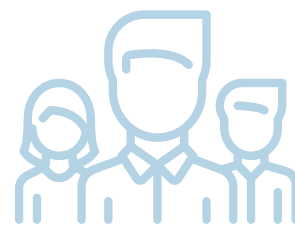
 **Céline Husson**

4. Dans le cadre de l'appel Crédits et Projets, le CA se tient en décembre.

# La base de données des experts du FNRS

Le FNRS a, depuis 2010 et la réforme de ses procédures d'évaluation, développé une expertise reconnue internationalement en matière de *peer reviewing* et d'évaluation. Ainsi, les membres des Commissions scientifiques soulignent très fréquemment la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre.

Parmi les nombreux outils développés, une base de données d'experts constituée de chercheurs issus du monde entier et en continuelle croissance. Le FNRS y puise la majorité des évaluateurs à distance sollicités dans le cadre de chaque appel à proposition, pour la première étape de l'évaluation. Ces expertes et experts à distance, spécialistes pointus ou proches des projets analysés, remettent une note et des commentaires qui sont ensuite discutés lors de la deuxième étape de l'évaluation, par les Commissions scientifiques.



**12.091<sup>1</sup>**

expertes et experts  
composent la base de  
données FNRS

1. janvier 2019

## DANS LE CADRE DE L'APPEL BOURSE ET MANDATS 2019



**3.319**

invitations à évaluer  
une proposition ont été  
envoyées



**26,9%**

de ces expertes et  
experts étaient des  
femmes



**1.775**

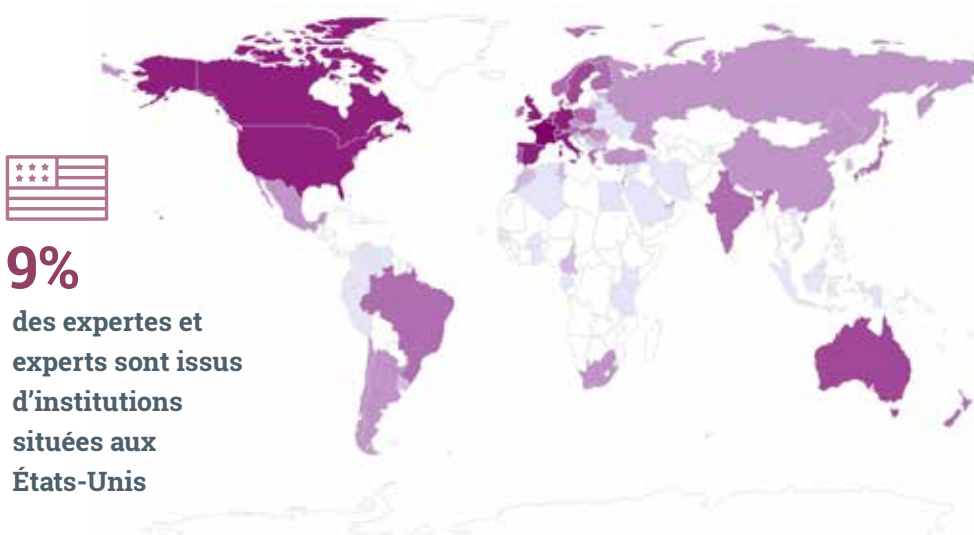
expertes et experts  
ont réalisé une ou  
plusieurs évaluations  
à distance



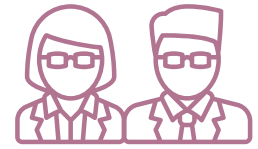
**30%**

un turnover est assuré parmi  
les expertes et experts. Ce taux  
de renouvellement avoisine  
les 30% lors de chaque appel à  
propositions

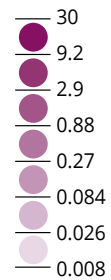
## CARTE DU MONDE DES EXPERTES ET EXPERTS



**9%**  
des expertes et experts sont issus d'institutions situées aux États-Unis

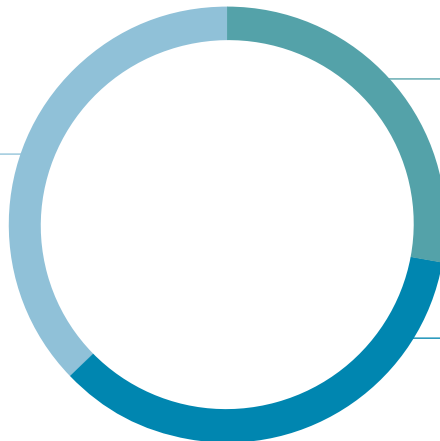


**31%**  
des expertes et experts sont liés à des institutions françaises



## RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES EXPERTES ET EXPERTS PAR DOMAINE DANS LA BASE DE DONNÉES

**37%**  
sciences humaines et sociales



**28%**  
sciences de la vie et de la santé

**35%**  
sciences exactes et naturelles

## TÉMOIGNAGE



*Je participe toujours avec plaisir aux évaluations à distance du FNRS. La procédure mise au point me paraît complète. Évaluer ses pairs, c'est une des missions du chercheur. Mais c'est aussi bénéfique pour l'évaluateur : lire les projets des postulants m'amène à explorer des domaines divers de la science, c'est intellectuellement très enrichissant. Ces expertises me permettent d'être au courant des projets à la pointe, parfois très originaux et audacieux, et nourrissent mon ouverture d'esprit. J'aime aussi retrouver les chercheurs à différents stades de leur carrière, évaluer un dossier pour un Aspirant qui, quelques années plus tard, postule à un poste permanent.*



**Maria Navajas**, Directrice de recherches à l'Institut National de la Recherche Agronomique, France.